

Elaboration du
Plan Local d'Urbanisme
de la commune de **VRVY**



Règlement graphique

(secteurs urbanisés)

1/2000e

LE D.P.U. EST INSTAURE SUR TOUTES LES ZONES U ET AU PAR D.C.M. du 28 AVRIL 2017

Approbation du P.L.U. par D.C.M. du 28 avril 2017

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2017.
Le Maire*



Atelier A4 architecture et urbanisme durables
Nathalie VIX-CHARPENTIER Architecte D.P.L.O.
5, rue du Charbonne Colin - 57000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 Fax : 03 87 74 02 31
E-mail : n.vix@atelier-a4.fr

Légende

- Limite communale
- - - - - Limite de zone
- - - - - Limite de secteur
- Eléments de paysage à préserver ou à créer (boisements, bosquets, haies, ripisylve, bandes d'herbe)
- Emplacements réservés
- Vergers protégés
- Aléa Inondation** Servitude résultant de la cartographie des zones inondables méthode hydrogéomorphologique
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa reporté lors de l'inondation par ruissellement du 09/02/16 (contour approximatif)

